

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LOIRE

COMMUNE D'ERAGNY-SUR-EPTE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

n^p. 2

Opérations soumises à la procédure
d'autorisation « eau »

relatif à : Projet d'exploitation du Parc éolien
"Les Chemots" à Eragny-sur-Epte
fixente par la SAS CERE CHEMOTS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

Projet d'exploitation du Parc éolien "Les Chénols" à
Eragy sur Ephe porté par la SAS CEPE CHENOTS

En exécution de l'arrêté du 14 avril 2023

de Monsieur le préfet de l'Oise

je, soussigné(e), M. Michel MARSEILLE, commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 16 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

du 9 mai au 9 juin 2023.

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

de _____ à _____ et de _____ à _____

de _____ à _____ et de _____ à _____

de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A Eragy,

le 1 juin 2023

signature

Première journée :

le 1 juin 2023 de _____ à _____ et de _____ à _____

1 - Observations de M^(s)

Permanence du commissaire enquêteur
Le 16^h30 à 19^h00

Mme DURUC Paulette
24, rue de Gisors
60590 Flavacourt

44

Habitante de la commune de Flavacourt depuis 1961,
je m'oppose à l'implantation d'un parc éolien.
En effet, au motif de produire une électricité
décarbonnée, la vie de tout un village sera
perturbée.

En plus de la pollution visuelle de notre belle
campagne, s'ajusteront les nuisances sonores, la
pollution du sol, la diminution des terres cultivables,
le projet rentable pour quelques uns, sera sans
aucune valeur ajoutée pour les centaines d'habitants
qui seront victimes des nuisances.

Il faut également prendre en compte la baisse
de la valeur de nos habitations,

Un dernier point reste sans réponse, il concerne
le recyclage des éoliennes en fin de vie et la remise
en l'état des sols.

Mme Duluc.

45

Mme Bellecargant Virginie
16 rue des Petits Buis
60590 Flavacourt

NON AUX EOLIENNES

Je suis écolo mais pas de cette manière ...
Je ne comprends pas pourquoi une commune rurale
s'autoriserait à sacrifier notre environnement; de

boulverser la faune, les espèces protégées, sans parler de la pollution des sols.

Comment des gens qui ont vécu de l'agriculture depuis des générations se permettent de polluer la terre avec des m³ et des m³ de béton.

Et la santé qui va se dégrader au fil des temps suite à tous ces bouleversements contre nature.

Ce projet éolien, voté par Evreux / Epte impacte directement notre belle vallée et plus précisément Flacey.

Comment est-il possible que deux personnes élues puissent faire voter ce projet et l'imposer à tous sans aucune concertation réelle possible?

Pourquoi avoir caché ce projet aux autres villages voisins pendant 15 mois?

Pourquoi le promoteur fasse avancer dans les études environnementales?

Pour gagner du temps?

Pour l'imposer à tous?

Qu'est-ce que la démocratie locale

Tout ceci n'est qu'une histoire d'argent, de profit sous prétexte de participer à la transition énergétique.

habitants depuis 66 ans.

Bellegard

45 M^{me} Riou Catherine
2^{ter} rue de la Casée
60590 Eragny s/Epte.

Après consultation du projet et discussion, ma position se confirme. Je suis favorable au projet d'éoliennes à partir du moment où les normes (distance des habitations, pas de troupeaux etc...) sont respectées.

Il va bien falloir arrêter un jour de nier l'évidence : il faudra bien de l'électricité, et mieux vaut voir par sa fenêtre un champ d'éoliennes qu'une centrale nucléaire. Et accepter que les projets de ce type, ce ne soit pas toujours chez les autres.

46 M^{me} Galindo-Frot et M^r FROT Jacques
Nous déposons aujourd'hui une contribution concernant le projet du parc éolien du Chesnots.
(Contribution I)

47 Philippe AUBERT le 1^{er}/06/2023
Je dépose ce jour une contribution (II)
lié au projet éoliennes.

48 ^{elle} Léontine DE KONINCK
60590 FLAVACOURT

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je tiens à vous faire part de mon opposition au projet éolien "Les Chesnets". J'ai 26 ans et j'ai grandi à Flavacourt.

L'implantation de 6 éoliennes en frontière d'Agny - Sur - Côte ne sera pas sans conséquence sur notre territoire.

Les journées du Patrimoine n'auront plus le même paysage. Du clocher à la chapelle Sainte Anne, elles seront visibles. Les balades "tête en l'air" se feront désormais "tête baissée". Il n'y aura plus rien à observer.

Les enfants de notre école seront en 1^{er} ligne face aux effets stroboscopiques.

Et encore, M. Le Commissaire Enquêteur, si ces éoliennes avaient un intérêt écologique...

Les éoliennes consomment de l'énergie, de sa conduction et même après son démantèlement, tout cela finit par se puiser fractionné par intermittence. Que faites-vous des m³ de béton?

Les éoliennes polluent : visuellement, sonoremment, écologiquement, humainement.

Je fais un vœu aujourd'hui : je souhaite que mes enfants puissent connaître Flavacourt comme je le connais : paisible, sans nuisance.


49 Madame Blotilde De Koninck, Flavacourt

Je remets ce jour ma contribution à l'enquête publique : un dossier comprenant une copie de ma part et ~~fait~~ référence à deux copies déposés également en pièce jointe, ainsi que copies de délibération prises en Conseil municipal. (liste des 25 communes qui ont voté "contre" le projet).

(54) Dépôt de la contribution de Madame Nelly Pescher
(cf pièce jointe) (IV)

(55) Dépôt de la contribution de Mme Sion Nathalie
(cf pièce jointe) IV

Fin de la permanence à 19h15

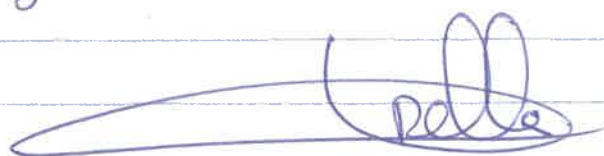
 Michel NARSILLE

(52) je suis favorable aux éoliennes aux énergies
renouvelable en general, je regrette de pas en
avoir assez dans notre région. Bravo à
ceux qui se battent pour cela.


M. Roussel - Paille d'Or.

(54)
Le 02/06/23

Ce jour, je contribue ma considération à cette enquête
publique
je suis favorable à ce projet de la mise en place
d'éoliennes dans la région


Palle

Permanence du commissaire enquêteur

le 9 Juin 2023 de 16^h30 à 19^h00

(55) Dossier Pascal VANHESTE dépose un document accompagné d'un plan.

Document (a)

(56) Dossier Belkacem dépose à jour courrier

(b)

(57) Depot Dossier le Vendredi 9 Juin 2023 - 17h00

Pour Communauté de Communes Vexin - Thelle

Pieces - Avis de la CCVT du 8/06/2023

Ref SP/04/2023 - 3 feuilles

PV - Deliberation CCVT 20 Sept 2017

PV - Deliberation CCVT 26 Janvier 2023

PV - Deliberation CCVT 12 Avril 2022

(c)

Bertrand GERMEZ Président CC Vexin-Thelle

(58) Depot Dossier le Vendredi 9 Juin 2023 17h00

Pour la Commune de Jamericourt

(d)

Avis de la Commune

Piece - 1 feuille - Opposition au projet

Une Deliberation sera prise ce soir

Vendredi 9 Juin par le Conseil

Municipal qui se réunit ce soir

et sera transmise - Opposition au projet

Bertrand GERMEZ Maire de Jamericourt

B. G.

59 Membre de l'association de bruit du vent
Mme Sion Guernut

Dépôt ce jour de 2 courriers.

Avis de l'Unité départementale des Architectes
et du Patrimoine du 28 Novembre 2018

→ Avis défavorable et du 13 Septembre 2019
qui confirme l'avis défavorable.

(e)

le 3/06/23
Sion Guernut

57 Dépôt ce jour de la contribution de
Mme Gladky Blaize.

(f)

Sion

M^{me} M^{me} LEDARD FRAGNY S'EPTE.

58 61

NOM

Lej

59 62

M^{me} & M^{me} GOLAR, domiciliés à Lincourt (Hameau)
de Flavescourt.

Nous nous exprimons ce jour dans le cadre de
l'enquête publique concernant un projet d'éolienne
dans notre secteur pour faire connaître notre
opposition. Parmi les raisons, motivant notre avis:
→ Destruction d'un paysage / d'une région ayant
un environnement diversifié en faune & flore
→ Un enjeu qui semble économique et non
écologique. L'implantation d'éolienne est une
ressource requise pour le propriétaire du
terrain et non un passage "social"
→ Une aberration de choix d'implantation: nous

ne sommes pas sur un "coup de vent" donc aucune rentabilité / bénéfice réel d'acquies d'une énergie "propre"

→ chute de valeurs immobilière pour l'ensemble des habitations des environs

→ démarche qui a été faite sans une "consultation / un choix démocratique" des habitants.

→ la région s'est déjà prononcée contre l'implantation des Eoliennes. Et ce choix est remis en cause pour des raisons économiques ?

Etienne GOUARD

A Marie GOUARD

65

Hervé DURIEZ, domicilié au 13 Grande Rue les Noisonnottes le Vaumecan.

Je suis "scandalisé" par l'opération d'Eragony au Epte.

Cette opération a été implantée sur le versant qui surplombe la vallée de Flavacourt - Vercourt - le Vaumecan.

Ce qui fait qu'elle ne sera pas visible depuis Eragony et ne profitera qu'à eux.

C'est donc une véritable nuisance qui se prépare pour cette vallée: nuisance visuelle de jour et de nuit, perte de valeur de ~~nos~~ propriétés et saccage d'une vallée "glacée" paisible.

Je rappelle que notre région est constituée de vallées de ce type, relativement étroites et pentues (je suis cycliste et je sais ce que cela veut dire). Les vallées vont jusqu'à la Bactonnière du pays de Bray qui surplombe surplombe la région de Beauvais.

Y implanter des éoliennes, c'est gâcher ce cadre de vie paisible. On est dans des grandes plaines à plat, plus favorables à

l'implantation de Tels "monuments".

Je suis donc très opposé à ce projet et très en colère contre les élus d'Eragny et les agriculteurs qui vont profiter des routes liées à leurs implantations.

64

Aspect patrimonial =

1/2 perte de valeur des biens immobiliers en cas de vente - désintérêt des "touristes" qui recherchent de l'authentique sans présence "technique" écrasante. (A titre d'exemple, des amis anglais qui ont un magnifique jardin qui se visite en Angleterre ont dû enterrer tous les câbles électriques pour supprimer les pylônes critiqués par les visiteurs de jardins).

Ici dimensions démesurées des mâts en comparaison de nos monuments ce qui empêche cet aspect

2) aspect économique

Inconstance des vents qui peuvent varier de 1 à 20 selon les jours.

N'avons pas manqué d'électricité ces dernières années malgré l'arrêt de la moitié de nos réacteurs nucléaires à l'arrêt pour entretien. (barrages etc prenant la relève).

Résultat : un scandale dans la presse dénonçant que 80% de notre courant était bradé aux pays voisins à 1/5ème du prix de revient pour EDF car l'électricité ne se stocke pas. Donc les éoliennes doivent être "bridées" quand il y a du vent et ne sont pas nécessaires quand il n'y a pas de vent.

x Le revenu des éoliennes pour EDF n'est que 1/10ème de ce que EDF paie aux promoteurs

← 56 de nos réacteurs sont amortis car ils ont
40 ans d'existence - Donc électricité bon marché -
Aux USA les prolongent jusqu'à 80 ans -

Enfin notre région s'est manifestée à
travers 39 maires élus par nos villages qui
portent la voix de leurs électeurs, le 13 mai-
dernier. La démocratie demande d'être tenue
compte -

Une décision en faveur de l'arrêt du projet
avait été rendue le 10 janvier 2020 - Pourquoi
être revenus dessus !

Michel et Marie Louise ALBERT-ROULHAC
Flavacourt

(62)

Bernard et Catherine VANNIER, 17 Hameau Bourguenelle - 60530
SERIFONTAINE

De nombreux arguments nous font être CONTRE ce projet d'éoliennes
à Eragny :

1. énergie intermittente et zone. peu favorable au vent (rapport
Région Picardie 2020-2050)
2. syndrome "éolienne" mentionné par Académie Médecine en 2017
notamment insomnie, gêne auditive
3. biodiversité avec perturbation passages migratoires
4. inquiétudes sur l'enlèvement en fin de vie
5. déséquilibration paysage, l'un des rares au Nord de Paris
+ château Eragny ...
6. baisse de 15% des valeurs immobilières proche des éoliennes.
7. injustice d'un agriculteur qui donne son champ à Eragny
et touche une bonne somme alors que ces éoliennes
ne seront ^{pas} ones de son domaine
8. Surtout un demi démocrate : 3 C. Communes contre, les pendant
des conseils généraux Eure et Eure, le pendant Région : CONTRE

9 notion de portes ouvertes = d'autres édiennes autour des 6 premières

10 Des personnes politiques, comme Nicolas Hulot "uniquement un habitant", Sébastien Lecornu "il faut que cela se passe bien avec les riverains", Stéphane Bern qui a reproché à son ami Macron l'attente aux sites et aux beaux villages de France, sont eux même déformés

Bernard et Catherine VANNIER

(66)

Est ce vraiment une solution intéressante pour les habitants impactés par les nuisances du bruit, de la santé, de la lumière? et les conséquences négatives sur le tourisme et la valeur mobilière des maisons.
de chers.

Fin de la permanence à 19^h 15

Nicolas ARSÈNE CE

Le 10 juin 2023 à _____ heures _____

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M Nickel NARSIKLE

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,

du _____ au _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____

et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes (pages n° 1 à 12).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 1/6/2023 de M. A cloque foïel

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____

Registre n° 2

signature



Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le _____
à M. Le Préfet de l'Oise

Voir mentions de clôture en page 17.

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre

Document séparé

Contribution Léonor Galindo-Frot et Jacques Frot :

Projet de la SAS CEPE CHESNOTS visant à exploiter le parc éolien «LES CHESNOTS »

Préambule :

Pourquoi être contre le projet des éoliennes d'Eragny sur Epte, alors que nous serions plutôt favorables à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la France ?

En effet, nous pensons qu'il faut absolument avancer vers la mise en place d'installations permettant la production énergies renouvelables pour remplacer les énergies fossiles et polluantes comme le pétrole, le gaz et le charbon. Cependant, nous pouvons constater qu'il n'existe pas d'énergies renouvelables qui aurait aucun défaut, qui ne produirait aucune gêne l'hors de son installation, son fonctionnement, son recyclage. Des productions d'énergies comme l'hydro-électrique, le nucléaire posent aussi des questions et des problèmes par rapport au paysage, à l'utilisation de l'eau et au niveau des déchets.

Maintenant nous déclarons que le projet d'installation d'éoliennes sur le territoire de la ville d'Eragny sur Epte n'est pas acceptable et cette notion « d'acceptabilité » est fondamentale pour la mise en place d'un projet d'énergies renouvelables.

La notion d'acceptabilité : Toute énergie renouvelable a des avantages et des désavantages, des défauts et des gênes, en conséquence, il faut déterminer son acceptabilité par les populations. Comment fait-on ?

En respectant un processus qui s'appelle la concertation

La concertation :

- Il faut déterminer qu'elle forme cette concertation doit avoir pour que ces résultats soient pris en compte par tous et aboutissent à des décisions partagées
- Il faut une concertation permettant d'un coté de mesurer collectivement les avantages et de l'autre les désavantages, désagréments ou les gênes pour tous les acteurs concernés.
- Il faut donc d'abord déterminer les acteurs concernés : ils ne peuvent pas être seulement ceux concernés par les tractations juridiques ou financières.
- Il faut donc déterminer, au sens large, le territoire concerné pour faire la liste des acteurs concernés

Dans le cas du projet du parc Eoliens des Chesnots, le territoire concerné :

- Les communes des deux communautés de communes du Pays de Bray et du Pays de Thelle

Maintenant, on peut lister les acteurs concernés :

- L'entreprise porteuse du projet
- Le propriétaire du terrain sur lequel va se faire le projet
- Les élus de la commune où va se faire le projet
- Les habitants de cette commune
- Les élus des communes pour lesquels le projet aura un impact
- Les habitants de ces communes
- Les structures regroupant ces communes : communauté de communes

Il me semble important que les collectivités portant des politiques d'ensemble notamment environnementales donnent leur regard :

- La région des Hauts de France
- Le département de l'Oise

6-248 Demat

Si nous avons une réelle concertation qui est menée, les différents acteurs peuvent déterminer les conditions de réalisation qui pourraient permettre que le projet soit acceptable : lieu, grandeur, compensation, protection et surtout type de projet d'énergie renouvelable le plus adéquat

Pour le projet du Parc Eoliens des Chesnots tentons d'évaluer, si ce degré d'acceptabilité est possible en analysant la situation pour les différents acteurs :

L'entreprise – le promoteur :

Avantage :

- Accomplir son engagement dans la transition énergétique
- Accomplir des bénéfices financiers
- Avoir la possibilité de toucher des subventions

Désavantage : inconnu

Le propriétaire du terrain :

Avantage :

- Accomplir son engagement dans la transition énergétique
- Obtenir un rendement financier : indemnités annuelles

Désavantage :

- L'emprise sur son terrain
- Perte au niveau biodiversité

La ville d'Eragny sur Epte

Avantage :

- Accomplir son engagement dans la transition énergétique
- Obtenir des Indemnités financières permettant d'équilibrer le budget communal

Désavantages :

- Légère visibilité sur son territoire : nuisance au niveau du paysage

Les villes environnantes :

- Flavacourt en limite du territoire d'Eragny pour ce projet

Avantages :

- Accomplir son engagement dans la transition énergétique

Désavantages :

Pour les habitants de Flavacourt :

- Visibilité et nuisances au niveau du paysage
- Pollution sonore
- Effets Stroboscopiques

Sans aller plus loin, on peut s'apercevoir facilement que l'on a d'un côté des acteurs qui ont plus d'avantages que de désavantages. Pour ceux qui ont surtout des avantages, il s'agit surtout d'avantages financiers. Il est facile à penser qu'il s'agit du moteur réel de leur engagement dans la transition écologique. On peut s'interroger si leur discours serait le même sans la manne financière.

Du côté des élus et des habitants de Flavacourt, on voit que l'on met surtout en avant les désavantages. Et cette absence de concertation pousse les habitants et élus à être contre tout projet d'éoliens sur les territoires des communautés de communes concernées.

Conséquence :

Cela interdit toute concertation et toute réflexion sur la mise en place collectivement de nouvelles formes d'énergies renouvelables sur le territoire de ces communautés de communes

Conclusion :

- Il ne faut pas que ce projet se fasse puisqu'il bloque pour la suite, toute réflexion, recherche, et calcul d'acceptabilité de formes de production d'énergies renouvelables avec ses avantages et désavantages
- On voit donc que finalement, la façon de mettre en place ce type de projet coûte de l'argent et du temps qui pourrait être utilisé dans des études partagées et la mise en place de processus permettant l'engagement des citoyens, au lieu d'être gaspillé dans des procédures juridiques sur plusieurs années avec des frais de dossier et d'avocats.

Nous demandons le retrait de ce projet, cela permettrait de pouvoir remettre tout le monde autour d'une table et de reprendre et partager une réflexion sur les énergies renouvelables entre habitants, élus, techniciens et promoteurs. Et d'avancer rapidement, car il y a urgence à agir.

Léonor GALINDO-FROT et Jacques FROT

Projet éoliennes à Eragny-sur-Epte (oise)

Enquête publique du 09/05/2023 au 09/06/2023

Par principe je ne suis pas opposé aux éoliennes, « **mais contre un projet qui n'a pas de cohérence** » pour notre village, seulement pour **des propriétaires terriens tablant sur une manne financière non négligeable !!**

Pour info... en 2018 en mairie d'Eragny-sur-Epte selon les propos de la bouche même de l'ancien maire : Il comptait beaucoup sur ce projet pour compléter sa RETRAITE !!

- Six aérogénérateurs aujourd'hui combien demain ?
- Impact négatif environnemental et nuisance visuelle sur notre beau territoire.
- Impact très important sur le prix de l'immobilier (jusqu'à - 30%) surtout après l'arrivée du FRET, demain des éoliennes et pourquoi pas un jour pour compléter le tableau une décharge de produits nucléaires !!!
- Donc je dis **NON** à ce projet car, déjà par principe démocratique un petit village comme Eragny-sur-Epte n'a pas à prendre seul une telle décision sur un projet aussi complexe !!!
- Et **NON** à ce projet par solidarité avec nos voisins, les habitants de FLAVACOURT.

Philippe AUBERT
Jeudi 1^{er} juin 2023

Le 30 mai 2023,



Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous nous opposons à ce projet éolien « Les chesnuts ». Les arguments sont nombreux, tous plus pertinents les uns que les autres et sont largement exposés depuis le début de l'enquête publique, par les contributions écrites, par les envois postaux, et par voie dématérialisée.

Je reviendrai ici sur les « Echanges réguliers sur l'avancement et les orientations du projet éolien ». Cf Etude environnementale, Volume 5, Note de présentation technique.

Dans les faits :

- Mars 2016 : Délibération du Conseil municipal d'Eragny sur Epte « pour » le développement du projet éolien
- Juin 2017. **Donc plus d'un an après, c'est par hasard** que les villageois des communes voisines apprennent l'existence de ce projet dont les études ont déjà bien avancé.

On peut donc s'interroger sur ce silence.

Combien de temps aurait-il duré si la population, impactée par ce projet éolien, n'avait pas réagi ?

Cette absence totale de communication a d'ailleurs persisté avec notamment la disparition totale du site internet du promoteur.

Dès lors, spontanément, la population se mobilise :

- Des pétitions sont organisées contre le projet éolien dans les mairies et chez les commerçants. Elles recueilleront 1985 pétitionnaires dès le 18/06/2018.
- Une seconde pétition en ligne, sur le site « change.org » enregistre 1677 signatures dès le 18/06/2018 et 1874 au 28/05/2023.

Pour rappel, la première réunion d'information aura lieu à Sérifontaine le 18 Janvier 2018 soit presque 2 ans après le vote du conseil municipal d'Eragny sur Epte, et donc le début du projet éolien, et des études.

Le 20 Février 2018, c'est au tour de la commune de Flavacourt d'accueillir une réunion publique avec le promoteur éolien. A nouveau, la population s'oppose effectivement vivement au projet.

Les habitants découvriront par la suite que la réunion publique organisée sur la commune de Bazincourt sera la dernière honorée par le promoteur.

Tout aussi spontanément, les élus se sont positionnés sur ce sujet, avec cette même perception d'être mis devant le fait accompli. Ainsi, le courrier du 09 Octobre 2017, signé par Xavier Hue, maire de Flavacourt fait état de sa stupéfaction à la lecture du compte rendu publié par le promoteur sur son site Internet suite à la réunion du 12 Septembre 2017 en mairie de Flavacourt. (cf Courrier en pièce jointe)

Et ce sont 20 maires qui se réunissent dès les 28 et 29 Septembre 2017 en mairie de Sérifontaine, incrédules d'être ainsi « mis au pied du mur », de la construction d'un parc éolien « à leur nez ». (cf Compte Rendu en pièce jointe)

Spontanément, 25 communes délibèrent, en conseil municipal, « contre » ce projet (Cf Délibérations en pièce jointe). Trois communautés de communes (CCPB, CCVT, CCVN) votent également « contre ». Sénateurs, députés, élus régionaux se positionnent également « contre », ainsi que le préfet qui refuse l'installation des éoliennes en décembre 2020.

Il n'est donc pas juste d'évoquer « une concertation » alors que dès le 12/09/2017, en réunion, ce projet éolien était qualifié par le promoteur de « inarrêtable ».

Il n'est donc pas sérieux d'évoquer l'opposition à ce projet éolien, comme étant uniquement portée par « l'association locale d'opposants ».

Il n'est donc pas possible de n'évoquer qu'un débat idéologique pour justifier de l'opposition unanime contre ce projet éolien. Ce manque de considération pour la population qui crie son souhait de préserver la beauté de ses paysages remarquables, qui craint l'inévitable multiplication des parcs éoliens tout alentour, qui s'angoisse de façon légitime, sur les impacts sur leur santé et la valeur de leurs biens immobiliers, est inacceptable.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à ma contribution,

Clotilde De Koninck, Flavacourt
Présidente « Le Bruit du Vent 2017 »
Conseillère municipale



MAIRIE DE FLAVACOURT

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE BEAUVAIS 2

60590 FLAVACOURT

☎ 03.44.84.07.08

Mail : mairie.flavacourt@wanadoo.fr

RES

**A l'attention de Delphine Robineau
15 rue Louis-le-grand
75 002 Paris**

Lettre RAR

Flavacourt, le 9 octobre 2017

Chère Madame,

Je lis avec stupéfaction ce que vous avez publié sur votre site internet (document ci-joint).

A vous lire, tout laisse à penser que la réunion avec les élus de Flavacourt s'est passée de manière paisible et peut-être même consensuelle. Ce qui est loin d'être le cas.

Ce que j'ai entendu, ainsi que les conseillers présents, le 12 09 17, c'est que le projet éoliens mené par RES était « inarrêtable ». A partir de là, y avait-il concertation possible ? Ma réponse est non ! Il y a de votre côté un *nihil obstat* assez violent.

Que peut faire la commune de Flavacourt face à votre projet qui s'est étendu d'Eragny-sur-Epte à Flavacourt et à Sérifontaine ? Ah si ! Vous avez demandé à notre commune d'être force de proposition et de trouver un compromis sur le périmètre d'implantation que vous avez prévu. Je n'ai pas votre maîtrise des techniques marketings, mais je sais encore ce que veut dire un renversement de la charge de la preuve. Me dire que je ne suis pas force de proposition et me demander de trouver un compromis, est-ce bien raisonnable ? Ma réponse est non !

Je vous rappelle que Flavacourt se trouve face à un projet éolien, suite à une décision du conseil municipal d'Eragny-sur-Epte du 31 mars 2016 qu'elle récusé avec la plus grande fermeté. Cette Commune d'Eragny-sur-Epte n'a pas pris la peine d'en informer ses collègues. Le secret a été bien gardé jusqu'en juin 2017 quand nous avons appris par hasard l'existence de ce projet. De fil en aiguille, vous l'avez étendu à Flavacourt et à Sérifontaine !!! Au nom de quoi ?

Quelle est votre légitimité pour implanter des éoliennes de 180 m de haut qui se trouveront à 500 mètres des maisons de Flavacourt. Eragny ne verra pas les éoliennes mais, nous, nous serons aux premières loges. C'est un comble !

Mes administrés sont inquiets, ils m'appellent et me disent : « si on a des éoliennes, on fout le camp ». Je n'ai quand même pas construit une école pour voir les gens partir ! Pouvez-vous entendre cet argument ?

Vous m'avez dit avoir démarré les études préliminaires en septembre 2016, il y a donc un an pile, et avoir envoyé un mail à la mairie pour prévenir. Sur un sujet aussi grave, pensez-vous que l'envoi d'un mail suffise pour estimer qu'un élu est parfaitement informé. C'est connu, les maires des petites communes passent leur vie derrière leur ordinateur...

« Il y a eu des ratés dans ce dossier et c'est la première fois qu'on se prend une douche comme ça, il faut faire un planning de communication », avez-vous concédé. J'ai noté le mot « douche ».

Vous avez détaillé l'étude que vous menez sur les chauves-souris et les rapaces. La première fois que j'ai entendu parler des chauve-souris, c'est quand l'un de mes administrés m'a dit : « il y a des gens qui viennent regarder les chauve-souris ! ». Je n'ai rien compris et puis, en juin 2017, j'ai compris.

Venons-en à votre opération « porte-à-porte », vous avez dit : « L'objectif était de frapper à 1 300 portes, nous avons ouvert 658 portes ». Je vous ai demandé si l'on pouvait avoir la segmentation des réponses entre les 3 communes ? Votre réponse : non ! Puis, je vous ai demandé si je pouvais conserver votre étude. Réponse : non ! Encore et toujours, NON ! Vous avouerez qu'en matière de transparence, il y a des progrès à faire. Ensuite, j'ai interrogé les 5 personnes présentes, réunion du 12 09, une seule avait été contactée par votre équipe.

En conclusion, je récusé ce projet qui va directement modifier notre paysage et la vie quotidienne des flavacourtois. Je vous demande de revoir entièrement le périmètre d'implantation pour le situer en zone désertique. Vous avez encore le temps de trouver des agriculteurs qui vous prêteront une oreille attentive.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Xavier Hue
Maire de Flavacourt



C/C Patrick Thibaut, maire de Sérifontaine

C/C Didier Masurier, maire d'Eragny-sur-Epte.

C/C Béatrice Dumontier, maire de Bazincourt

C/C Jean-Michel Duda, maire du Vaumain

C/C Laurent Desmelières, maire de Villers-sur-Trie

MAIRIE DE FLAVACOURT

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE BEAUVAIS 2

60590 FLAVACOURT

☎ 03.44.84.07.08

Mail : mairie.flavacourt@wanadoo.fr

Réunions des maires des 28 et 29 septembre 2017

Deux réunions de concertation sur le projet éolien « Les chesnuts » ont eu lieu les 28 et 29 septembre 2017, à l'initiative de Xavier HUE, Maire de Flavacourt.

Etaient présents :

- Monsieur BLOUIN, Vice Président de la CCVN
- Monsieur DELON, Maire de Dangu et Vice Président de la CCVN
- Monsieur GERNEZ, Maire de Jaméricourt, Vice Président de la CCVT
- Monsieur BEAL, Maire d'Amécourt
- Monsieur DAVID, Maire de Trie Château
- Madame DELICOURT, Adjoint au Maire de Puiseux en Bray
- Monsieur DESMELIERS, Maire de Villers sur Trie
- Madame DUMONTIER, Maire de Bazincourt-Thierceville
- Monsieur DUDA, Maire de Le Vaumain
- Monsieur DUVAL, Maire de Mainneville
- Monsieur GUILLAUX, Maire de Le Coudray saint Germer
- Monsieur LEBORGNE, Maire de Talmontiers
- Monsieur LEVASSEUR, Maire de Saint Germer de Fly
- Monsieur MAUTEMPS, Adjoint au Maire de Le Vaumain
- Monsieur MAILLARD Claude, Maire de Villers Saint Barthélémy
- Monsieur MULLER, Maire de Le Thil en Vexin
- Monsieur PLEE, Maire de Lhéraule
- Monsieur PEREZ, Maire de La Lande en Son
- Monsieur ROUILLON, Maire de Le Vauroux
- Monsieur THIBAUT, Maire de Sérifontaine
- Monsieur VERMERSCH, Agriculteur, Vice-Président de l'association « Belle Normandie Environnement »

Xavier HUE, Maire de Flavacourt, évoque le fait qu'il a appris, par hasard, en juin 2017 que le 15 mars 2016, la société Eole Res avait présenté au conseil municipal d'Eragny sur Epte une demande d'étude de faisabilité préalable à l'implantation d'un parc éolien sur cette commune. Quinze jours après, soit le 31 mars 2016, le conseil municipal d'Eragny sur Epte se prononce « pour » le projet. A partir de cette date, rien ne filtre. Les Maires des communes

limitrophes ne reçoivent aucune information de la part de Didier Masurier, Maire d'Eragny sur Epte. Il faudra attendre juin 2017 pour découvrir l'existence de ces deux délibérations du conseil municipal d'Eragny sur Epte.

Plusieurs conseils municipaux votent alors « contre » ce projet éolien : Sérifontaine (16 juin), Flavacourt (23 juin 2017), Le Vaumain (28 juillet 2017), Bazincourt sur Epte – Thierceville (29 août 2017), Villers sur Trie (15 septembre 2017).

Monsieur le Maire de Flavacourt communique que le bureau de la CCVT (20 personnes) s'est prononcé, en date du 20 septembre 2017, à la majorité « contre » le projet éolien « Les chesnots » : 18 voix « contre », 1 abstention, 1 voix « pour » (D. Masurier, Maire d'Eragny sur Epte).

Le 26 septembre 2017, la CCPB a également réuni son bureau qui s'est prononcé à l'unanimité contre le projet éolien.

Messieurs les Maires de Jaméricourt, d'Amécourt et de Talmontiers rappellent qu'un projet éolien avait vu le jour, il y a 10 ou 12 ans et que grâce à un combat commun de tous les Maires concernés, le projet avait pu être annulé. C'est cette même unanimité que nous souhaitons recréer. Car il est bien clair que si un industriel réussit à passer, d'un avis de la commune d'Eragny pour s'étendre sur Flavacourt et Sérifontaine, il ne sera pas difficile pour lui de s'étendre bien au-delà. Il est donc nécessaire que chaque maire réunisse son conseil municipal, obtienne une délibération « contre » et vote une subvention pour l'association « Le Bruit du Vent 2017 » qui porte les intérêts de vos administrés. Pour rappel, et sur la recommandation appuyée du Maire de Le Thil en Vexin, il est indispensable d'adresser cette délibération à la Préfecture, ainsi qu'à la DREAL de l'Oise en recommandé avec A/R. Merci à ceux qui ont déjà voté d'y penser.

Le président de l'association qui réunit les riverains hostiles à l'implantation du projet éolien, Madame Clotilde De Koninck, insiste sur le fait que le projet éolien vise non seulement un site remarquable mais un territoire exigu alors que toutes nos communes se battent pour promouvoir l'existence d'un poumon vert à 80 kms de Paris, capable d'attirer non seulement des riverains mais des touristes.

Il faut savoir que si le promoteur veut implanter des éoliennes sur un territoire situé entre Eragny- Flavacourt et Sérifontaine c'est parce que Trie Château a un poste source- EDF pas loin, et que le transport d'électricité intermittente jusqu'à ce poste source coûtera peu cher.

Le trésorier de l'association, Madame Cathy Masson, indique qu'un recours administratif doit être engagé ; ce qui passe nécessairement par l'intervention d'un avocat, dont les honoraires s'élèvent à 240€ TTC/heure. Il est donc crucial que chaque mairie vote une subvention importante à l'association pour qu'elle puisse diligenter un avocat spécialisé dans le droit environnemental et engager les recours administratifs. Une demande de subvention nominative sera adressée par l'association par mail.

Bien Cordialement,

Xavier HUE, Maire de Flavacourt



25 conseils municipaux ont voté contre le projet

- . 16 juin 2017 : Sérifontaine à la majorité
- . 23 juin 2017 : Flavacourt à l'unanimité
- . 28 juillet 2017 : Le Vaumain à l'unanimité
- . 29 août 2017 : Bazincourt-sur-Epte à la majorité
- . 27 septembre 2017 : Villers-sur-Trie à la majorité
- . 9 octobre 2017 : Talmontiers à l'unanimité
- . 11 octobre 2017 : Le Vauroux à l'unanimité
- . 12 octobre 2017 : Villers Saint-Barthélemy à l'unanimité
- . 13 octobre 2017 : Lalande-en-Son à la majorité
- . 13 octobre 2017 : Mainneville à l'unanimité
- . 19 octobre 2017 : Amécourt à l'unanimité
- . 26 octobre 2017 : Trie-Château à l'unanimité
- . 13 novembre 2017 : Hébécourt à l'unanimité
- . 14 novembre 2017 : Labosse à la majorité
- . 19 décembre 2017 : Jaméricourt à l'unanimité
- . 19 décembre 2017 : Gisors à la majorité
- . 26 mars 2018 : Trie-la-Ville à la majorité
- . 2 juin 2018 : Enencourt-Léage à l'unanimité
- . 12 juillet 2018 : Chaumont-en-Vexin à l'unanimité
- . 13 septembre 2018 : La Landelle à la majorité
- . 03 décembre 2018 : Saint-Pierre-es-Champs à l'unanimité
- . 12 décembre 2018 : Boubiers à l'unanimité
- . 01 février 2019 : Chambors à l'unanimité
- . 8 février 2019 : Reilly à l'unanimité
- . 5 mars 2019 : Saint-Denis-le-Ferment à l'unanimité

De: Nelly Pescher nelly.pescher@free.fr
Objet: EOLIENNES
Date: 24 mai 2023 à 18:00
À: <https://www.registre-dematerialise.fr/4610>
Cc: dekoninck.clotilde@neuf.fr



Adhérente de l'association : "LE BRUIT DU VENT", je soutiens pleinement l'action menée contre la construction d'éoliennes prévues par le promoteur RES sur la commune d'ERAGNY S/EPTE.

Habitant PARIS, je reviens voir des membres de ma famille, des amis dans cette agréable partie du VEXIN, déjà enlaidie par une ligne à HAUTE TENSION, qui serait sans doute doublée, nécessaire à la distribution de l'énergie produite par ces futures éoliennes.

Je suis hostiles à ces implantations générant des pollutions multiples:

Pollutions : Visuelles, Sonores, Destructrices de la Faune,
Perturbatrices des OISEAUX diurnes, nocturnes, migrateurs.

Pollutions: Invisibles des sols dues aux matériaux des infrastructures , diminuant des hectares cultivables.

Pollutions dues au transports, à la fabrication de ces éoliennes qui, de plus, deviennent très vite obsolètes donc à remplacer d'où pollution aggravée par leurs destructions.

N.PESCHER

Mme SION Nathalie
27, rue de Gisors
60590 FLAVACOURT

Flavacourt le 31/05/2023

Objet : lettre contre le projet Eolien des Chesnots / Eragny Sur Epte

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens par la présente souligner mon désaccord total sur le projet qui prévoit l'implantation de 6 éoliennes (pour le moment !) de 180 m de hauteur (géante !) sur la commune d'Eragny sur Epte, et ce à quelques centaines de mètres des habitations de Flavacourt.

L'éolien industriel pose beaucoup plus de problème qu'il n'en résout, à savoir :

- Nuisances visuelles et sonores.
- Impact sur la faune et la flore (passage d'oiseaux migrateurs, chauves-souris, dérèglement de la présence de gibiers).
- Impact sur la santé animale et humaine.
- Dépréciation immobilière, jusqu'à -30% de la valeur (on peut souligner que la population parisienne se rapproche de nos campagnes pour fuir les nuisances sonores).
- Cohésion sociale dans les villages entre les habitants qui ont votés pour ou contre ce projet.

Je me permets également de souligner qu'autour de Flavacourt, Eragny sur Epte, Bazincourt, Sérifontaine nous avons une grande richesse architecturale notamment des bâtiments historiques (cf. liste jointe). Ce projet me semble être une implantation anachronique.

Le promoteur, dans son dossier d'études environnementales, propose des photomontages en se mettant, et pour ne reprendre qu'un exemple, au mur de l'église et en photographiant le mur de la mairie (qui est en face de l'église). Ces clichés ne peuvent donc pas constituer une preuve que les éoliennes ne pollueront pas l'environnement de l'église classée de Flavacourt. En pièce jointe, un photomontage représentant l'église de Flavacourt classée et les éoliennes. Photomontage réalisé sur place par un photographe professionnel utilisant un logiciel reconnu par les tribunaux.

Je vous remercie, par avance, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de prendre mon avis en considération.

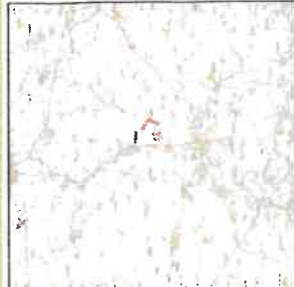
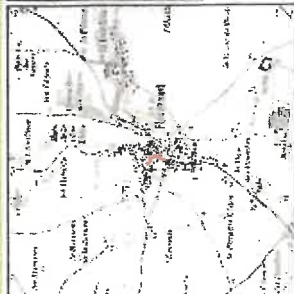
Bien cordialement



LISTE DES MONUMENTS CLASSES IMPACTES PAR LE PROJET EOLIEN

COMMUNES	MONUMENTS	DATE DE CLASSEMENT	COMMENTAIRES	N° INVENTAIRE
BAZINCOURT/EPTE	EGLISE SAINT-DENIS	19 décembre 1932	12° SIECLE	IA00017813
BOUTENCOURT	CROIX DE CIMETIERE	1er octobre 1913	16° SIECLE	PA00114546
CHAUMONT-EN-VEXIN	CHÂTEAU DE BERTICHERES	17 décembre 1999	16° SIECLE	PA60000034
CHAUMONT-EN-VEXIN	EGLISE ST-JEAN-BAPTISTE	15 novembre 1913	16° SIECLE	PA00114586
DELINCOURT	EGLISE	12 avril 1926	11° SIECLE	PA00114674
ENENCOURT-LEAGE	EGLISE	7 juin 2004	11° SIECLE	PA60000063
ENENCOURT-LEAGE	FERME	7 juin 2004	18°/19° SIECLE	PA60000062
ERAGNY-SUR-EPTE	ATELIER PISSARRO	1er juillet 1998	19° SIECLE	PA60000017
FLAVACOURT	EGLISE SAINT-CLAIR	26 novembre 1931	13° SIECLE	PA00114687
GISORS	MANOIR FERME DE VAUX	26 décembre 2001	12° SIECLE	PA27000042
GISORS	PAVILLON ANCIEN PARC	15 juillet 1976	17° SIECLE	PA00099433
GISORS	ANCIENNE LEPROSERIE	16 octobre 1992	13° SIECLE	PA00099636
GISORS	LAVOIR	26 décembre 1927	15° SIECLE	PA00099432
GISORS	EGLISE SAINT-GERVAIS	1840	16° SIECLE	PA00099431
GISORS	CHÂTEAU	1862	11° SIECLE	PA00099430
HEBECOURT	EGLISE SAINT-LAURENT	26 décembre 1927	12° SIECLE	PA00099448
SAINT-GERMER-DE-FLY	CHAPELLE	inscrite M. H. en 1840		PA00114860
SAINT-GERMER-DE-FLY	ANCIENNE ABBAYE	27 juin 1983	13° SIECLE	PA00114859
SERIFONTAINE	EGLISE SAINT-DENIS	24 mai 1928	15° SIECLE	PA00114911
THIBIVILLERS	EGLISE SAINT-PIERRE	27 septembre 1972	16° SIECLE	PA00114918
TRIE-CHÂTEAU	TOUR ENCEINTE PLACE	10 mai 1958		PA00114930
TRIE-CHÂTEAU	PORTE FORTIFIEE	20 décembre 1936	15° SIECLE	PA00114929
TRIE-CHÂTEAU	ANCIEN HOTEL DE VILLE	Classé M.H. en 1862		PA00114928
TRIE-CHÂTEAU	EGLISE SAINT-ETIENNE	Classé M.H. en 1862		PA00114927
TRIE-CHÂTEAU	DOLMEN DES 3 PIERRES	Classé M.H. en 1862	NEOLITHIQUE	PA00114926
TRIE-CHÂTEAU	CHÂTEAU DE TRYE	28 janvier 1956	16° SIECLE	PA00114925
TRIE-LA-VILLE	MANOIR D'ILLIORE	17 février 2003	17° SIECLE	PA60000051

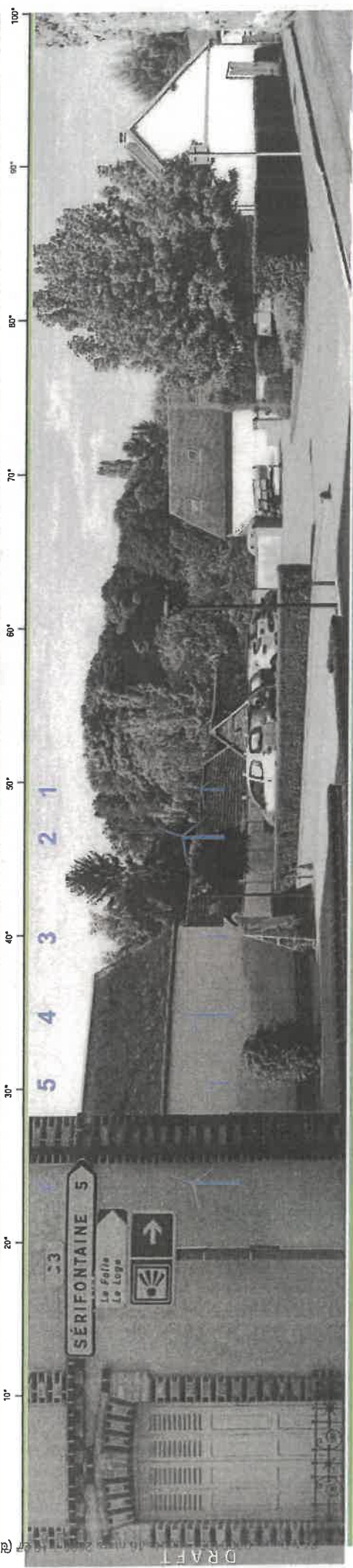
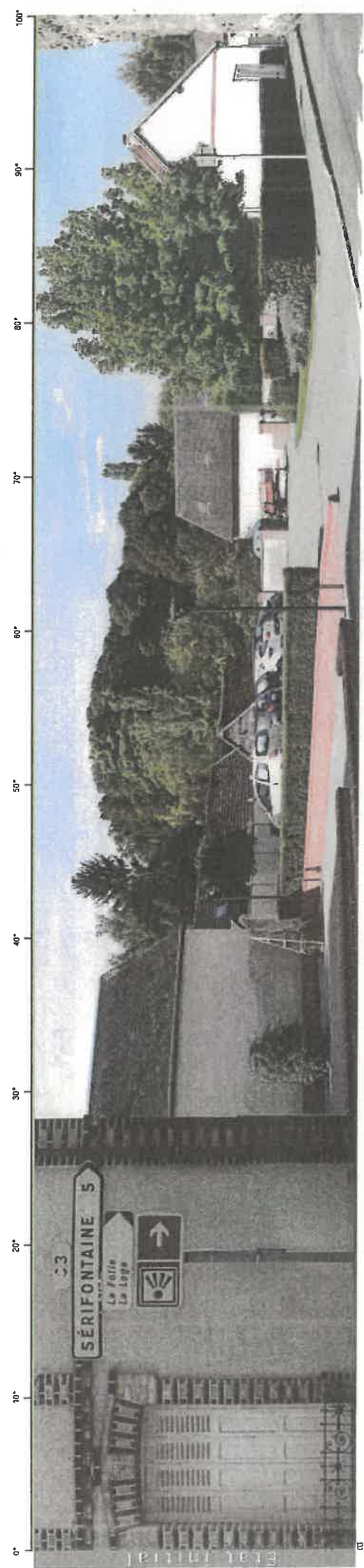
34 - Depuis l'église de Flavacourt

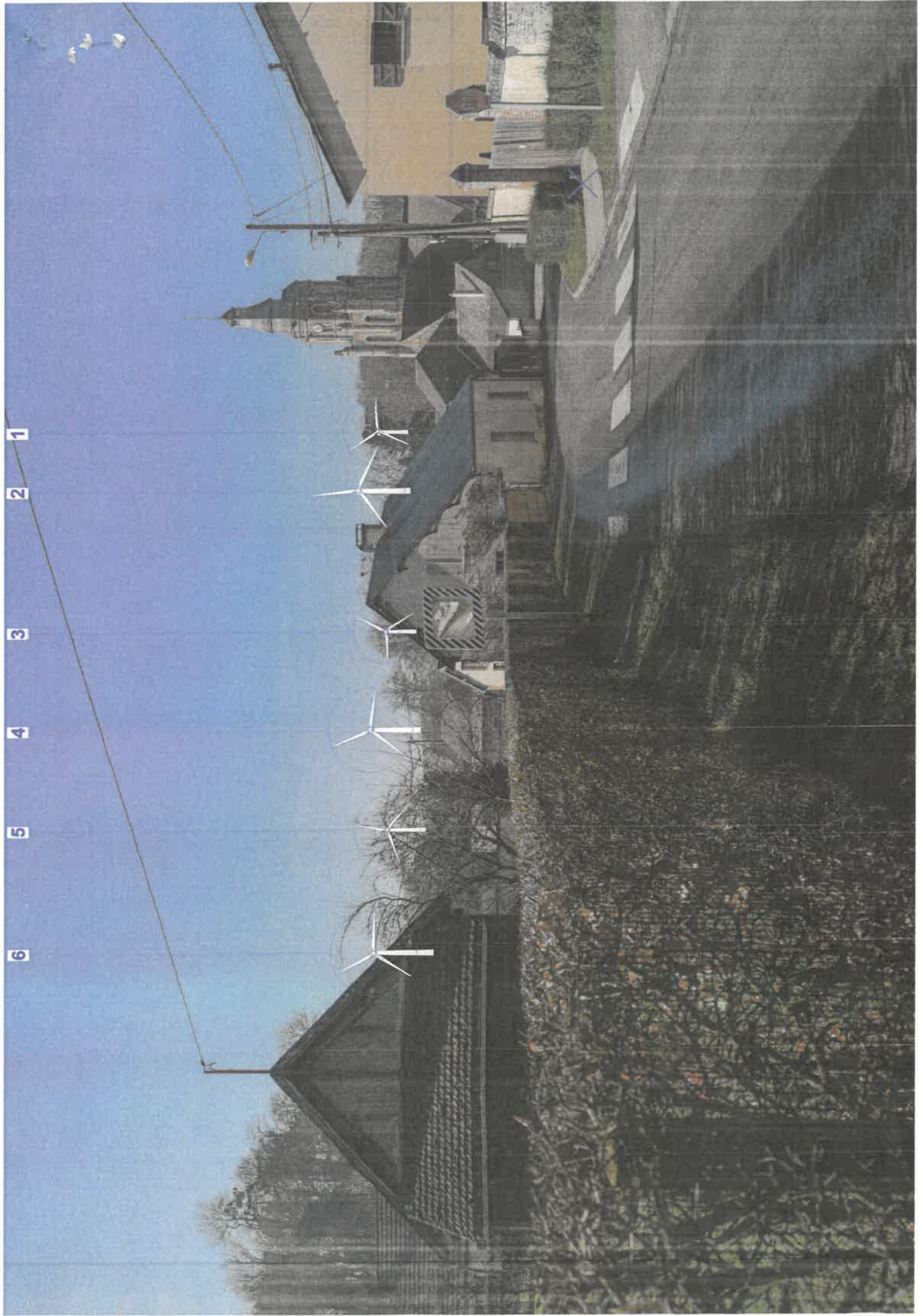


Coordonnées (France Lambert 93)	X 614190 ; Y 6915713
Altitude (IGN 69)	92 m
Date et heure (J/J/mm/Année - hh:mm)	21/09/2017 - 11h04
Azimat (°)	254°
Angle de vue panoramique (°)	100°
Longueur de la focale équivalente	52,5 mm
Distance à l'éolienne la plus proche (m)	E2 : 1743m
Nombre d'éoliennes visibles	0/6

NOTE : L'intégralité des photographies a été prise par l'entreprise RES. De même, tous les photomontages ont été réalisés par RES.

Commentaires
 Depuis l'église de Flavacourt, située en creux, la présence du bâti, le relief du rebord du plateau ainsi que la charge arborée ferment les vues en direction du parc des Chesnots.





1

2

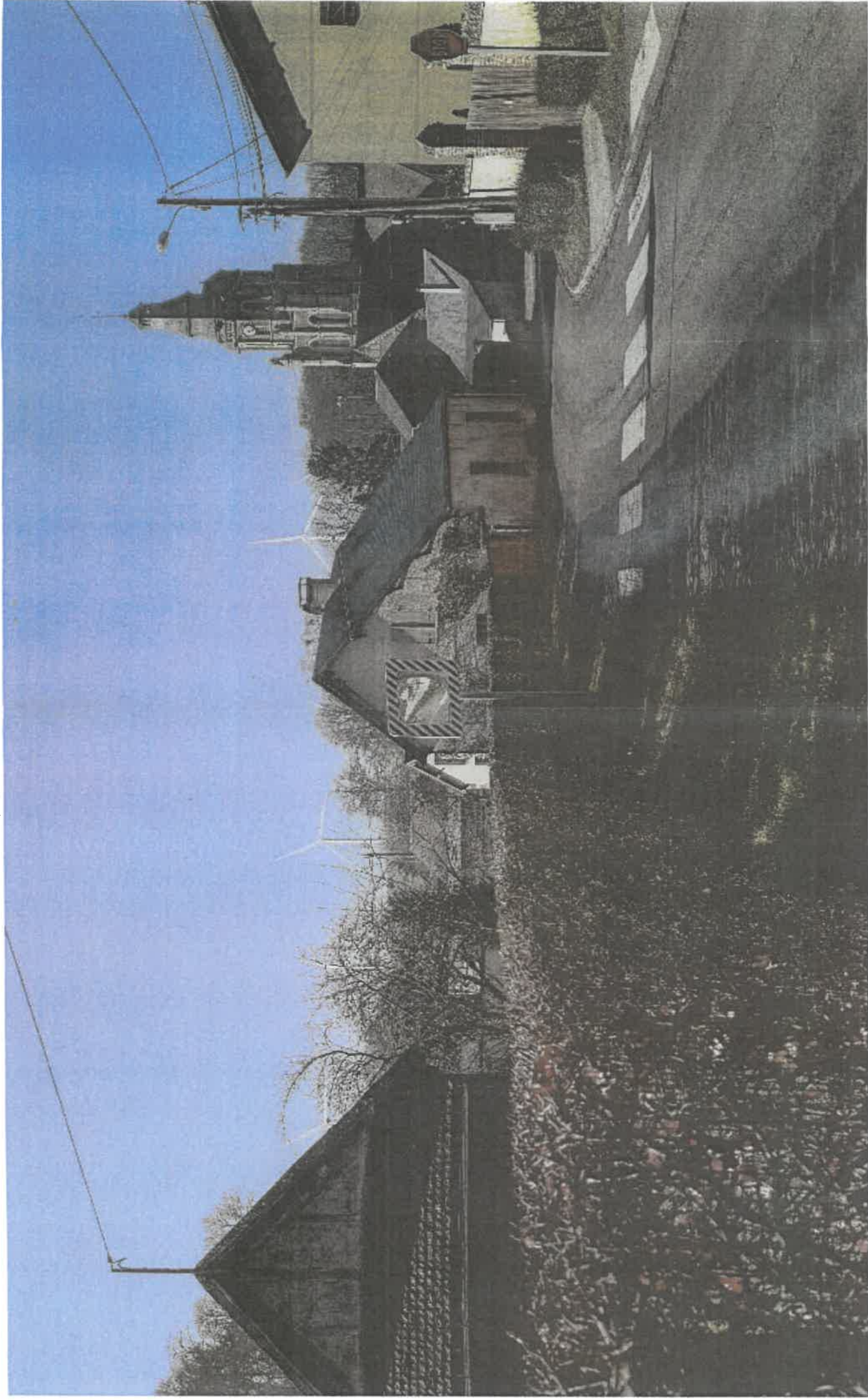
3

4

5

6

Photo prise le 14 février 2023. Eglise paroissiale de Fleurbaucourt
Coordonnées en Lambert 93 X: 614349 Y: 6915739



Pascal VANHESTE

eolienne

à : enquete-publique-4610

a

Je suis agriculteur éleveur Bio sur les communes de Flavacourt et Sérifontaine.

Je suis le seul propriétaire exploitant riverain entre Sérifontaine et Eragny sur Epte sur un linéaire d'environ 1600 mètres et une superficie d'environ 280 hectares.

Je suis un agriculteur biologique depuis 2015, avec 300 brebis Bio plus agneaux Bio et 60 chevaux d'élevage.

Je crains pour mon élevage.

- Pour réussir en Bio, je dois aménager mon territoire en haies, îlots buissonnants, bosquets, miscanthus... afin d'accueillir un maximum de faune sauvage (exemple : des carabes pour manger les œufs de limaces, chauve-souris, oiseaux...)

Je produis tout prêt du projet éolien à moins de 100 mètres des sapins de Noël sur 4 hectares, mélangés à des arbres fruitiers

Toute la faune y trouve refuge et nourriture indispensable.

La présence » d'éoliennes aux abords de tout ce bel environnement, de toute cette belle biodiversité dont nous avons tous besoins m'inquiètes plus que tout.

Les 4 éoliennes dont les pals arrivent à la limite de mes terres, de tout ce bel environnement, de toute cette biodiversité dont nous avons tous besoin n'est pas admissible.

D'autre part, je suis président de l'ASA EPTE qui entretient 3 rivières : l'Epte, La lèvrrière et la Bonde.

Les propriétaires riverains sont au nombre d'environ 500, ils sont tous très inquiets de voir leur magnifique vallée de l'Epte, qui va se jeter dans la Seine à Vernon, dénaturée par des éoliennes.

Voici toutes les raisons qui motivent le fait que je suis contre les éoliennes.

Je vous joins un plan où je vous situe mes terres, ma bergerie, mes sapins et vergers.

Pascal VANHESTE

AGRICULTEUR – ELEVEUR

Ferme de la folie FLAVACOURT – SERIFONTAINE

Pièce jointe (1)

- PLAN MES PARCELLES.pdf (2 MB)

n° 341 Delnat

Houimeur Belkacem
10 rue Saint Nicolas
La Tremblée
60590 Flavacourt

(b)

Flavacourt, le 09 Juin 2023

Mesdames, Messieurs

Je vous remercie de me donner la parole à l'occasion des réunions, que vous avez mises en place.

Je suis une personne en situation d'handicap en fauteuil roulant électrique suite à un accident sur la voie publique dont je suis victime.

Concernant les éoliennes, je ne suis pas d'accord pour l'installation de celles-ci, car il a été prouvé scientifiquement que cela gênerait en permanence les personnes atteintes de maladies neurologiques chroniques et causait des troubles entraînant des hospitalisations régulières.

Je suis contraint de refuser la mise en oeuvre de ce chantier qui provoque des nuisances telles que maux de tête, insomnies, nausées, mais aussi des nuisances auprès de la faune et de la flore. Nous sommes en zone rurale et elle nous offre de nombreuses diversités animales et florales, un cadre de vie apaisant notamment pour des personnes malades. Je me sens bien dans ma campagne et je n'ai aucunement envie d'être dérangé par l'installation d'éoliennes dont l'enjeu est purement économique. Je veux profiter paisiblement de ma retraite dans mon village.

J'observe sur certaines communes, la dégradation du paysage et non l'embellissement, et une baisse notable des biens immobiliers suite à la mise en place d'éoliennes sur ces territoires.

"On ne travaille pas toute une vie pour acquérir un bien qui perd de sa valeur".

J'aime me promener dans ma campagne sans être dérangé, pour ma santé et mon bien-être, pour ces nuisances sonores et par la pollution visuelle qu'engendrent ces installations !

On vante le côté écologique des énergies renouvelables, mais que va-t-on faire des déchets de matières non recyclables que constituent ces éoliennes. Les pales sont enfouies dans la terre ou dans la mer et ne sont pas biodégradables. Doit-on également participer à ce désastre écologique dont peu de personnes connaissent la finalité. Cela contribue à polluer davantage la planète et ce point n'est jamais évoqué en toute transparence.

Pour conclure, je me tiens paradoxalement tenu comme responsable pour mes petits enfants de nuire à leur santé mentale et physique.

De plus en plus de personnes recherchent des biens immobiliers à acheter dans nos campagnes pour se ressourcer, et choisir la tranquillité.

L'installation de cette énergie renouvelable "les éoliennes" n'est pas un progrès mais une décadence pour contribuer à polluer davantage la planète et ne se soucie pas du bien-être et du devenir de chacun.

L'enjeu est purement économique et permet l'enrichissement personnel d'investisseurs peu scrupuleux de détériorer la terre des autres.

Paris

Vendredi 9 Juin 2023

Avis de la commune de Jaméricourt relatif au projet de « centrale éolienne de production d'énergie les Chesnots » installation de 6 éoliennes sur la commune d' Eragny Sur Epte (60)

1

REMARQUES SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

A) reportage photographique

- Les photomontages présentés dans le dossier semblent quelque peu trompeurs, en effet les photographies ne sont pas dans l'axe, et certains endroits ne rendent pas visibles les éoliennes comme les vues au niveau du château de Gisors, de Boutencourt et de Trie Château où elles sont prises en plein centre.
- Par ailleurs, nous avons pu constater lors de la mise en place du mat de mesure pendant la phase d'étude que le point lumineux placé en haut de celui-ci correspondant à la hauteur du mât des aérogénérateurs projetés et non à la hauteur finale en bout de pale était très visible depuis plusieurs points du territoire

B) conflit d'intérêt

- Le conseil municipal constate qu'il y a un conflit d'intérêt entre le propriétaire des terrains et le promoteur des éoliennes (tous membre du conseil municipal de D'Eragny sur Epte)
- Le conseil municipal remarque que la structure de la Société qui investit est basée en Corée du SUD, est détenue à 100% à travers de plusieurs filiales :
 - CEPE CHESNOTS : Q Energie France détenue à 100% par Q Energie méditerranée SAS détenue à 100% par Q Energie Solutions SE
 - Dans le dossier page 38 à 42 les noms des propriétaires sont masqués.

C) Autres

- Le Conseil municipal s'étonne que l'avis MRAe qui conteste l'étude d'impact ne soit pas écouté ni retenu.
- L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France n'a pas été pris en compte lui aussi, il émettait un avis défavorable

D) Avis du Conseil

- Les éoliennes sont une Pollution visuelle et sonore et **défigurent** le paysage
- **Dangers pour la faune.** Selon les défenseurs de la biodiversité, les éoliennes sont dangereuses pour la faune et particulièrement pour les oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales.
- **Le matériel de fabrication est polluant.** L'éolienne a une durée de vie de vingt à trente ans : une fois obsolète, elle est donc démantelée et le problème se pose de la recycler.
- **Production incertaine.** L'éolien, une source d'énergie intermittente assujettie aux aléas climatiques : pour produire de l'électricité, il faut qu'il y ait suffisamment de vent, mais pas trop.

- Une délibération va suivre



RB G

10.8 Annexe 8 – Avis de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise 2019



une République
le BILLET FRANÇAIS



Unité
Départementale de
l'Architecture
et du Patrimoine
de l'Oise
L'Architecture des
Bâtiments de France

Compiègne, le 13 septembre 2019

e

Direction Départementale des Territoires
Service de l'eau, de l'environnement et de la forêt
2 Boulevard Amyot d'Inville
BP 317

60001 BEAUVAIS Cedex
A l'attention de M. Christophe VALLET

Attire suivie par
E-mail :
Poste :

Avis Réf :
Nos Réf :

Objet

Les PONS
adap. usag. culture pour fr
09-40

JLGLP

Avis ICPE Les Chesnots ERAGNY-SUR-EPTE CEPE 04 09 19

Pays National
Du Gal Du Gaula
3000 COMPIEGNE

Tel : 03 44 38 62 40
Fax : 03 44 42 43 74

Avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise

– pièces complémentaires reçues le 31/07/2019 au dossier reçu le 22/10/2018

Le projet de construction du parc éolien « Les Chesnots » prévoit l'implantation de 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison, d'une hauteur en bout de pale de 180m sur la commune de Eragny-sur-Epte (60).

Les précisions fournies confirment la covisibilité du projet avec les Monuments Historiques mentionnés dans le précédent avis, dont les points de vue depuis le château de Gisors vers la plaine du Plateau Picard, l'église de Sérifontaine et l'écrin du jardin et atelier de Pissarro à Eragny-sur-Epte. De plus, les vues d'insertion et éléments complémentaires avèrent également l'encerclement saisissant et définitif des coeurs de bourgs concernés, à tous les niveaux du périmètre d'impact.

Depuis ces espaces paysagers caractéristiques, ce projet disproportionné s'inscrit en rupture des échelles du territoire, avec un fort impact visuel et paysager. Par une hauteur excessive, le projet est particulièrement impactant pour le paysage emblématique du Vexin français, situé à moins de 5km. « Poumon vert » de la région parisienne, le site inscrit du Vexin français est marqué par ses perspectives paysagères en sorties de bourgs vers les vastes plaines et son atmosphère naturelle et pittoresque est à préserver. Les cônes visuels de ses promontoires et perspectives dégagées sont à préserver rigoureusement.

En effet, ce territoire est clairement repéré comme zone inadaptée aux projets éoliens dans le SCRAE 2011, p.23, considérant qu'il s'agit d'un secteur à enjeux forts au niveau paysager compte tenu de l'identité du Plateau du Vexin Français, site inscrit depuis 1974, comprenant 23 Monuments Historiques inscrits et classés et le site classé des Buttes du Rosne offrant un point de vue imprenable sur la région et l'Île-de-France.


En 2019, la Charte révisée du PNR Vexin français (compris dans le périmètre d'impact du projet) confirme cette vigilance vis-à-vis des projets éoliens. Le site protégé du Vexin français et les points de vue emblématiques à préserver doivent faire l'objet d'une vigilance stricte, les projets éoliens devant déterminer les conditions indispensables d'une préservation des paysages, des autres patrimoines et du cadre de vie.

Pour rappel, le présent projet est situé en ZDE défavorable au développement éolien en 2012, reprenant à juste titre l'identification par le SRCAE de 2011.

De ce fait, les précisions fournies ne modifient pas l'avis DÉFAVORABLE au titre de l'art. R111-27 du code de l'urbanisme émis le 28/11/2018 qui reste valable.

L'Architecte des Bâtiments de France,
Adjoint au Chef de l'Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise

Marc LOUAIL


L'Architecte des Bâtiments de France
Adjoint au Chef de l'Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine

Marc LOUAIL

Unité
Départementale
de l'Architecture
et du Patrimoine
de l'Oise

L'Architecte des
Bâtiments de France
Adjointe au
Chef de l'UDAP

Affaire suivie par
E mail :
Poste

Clarisse BRODBECK
clarisse.brodbeck@culture.gouv.fr
69 40

Objet

Avis sur Autorisation Unique
Construction de 6 éoliennes de 180 m bout de pâle et de 2 postes de livraison.
Projet éolien « Les Chesnots »
Commune d'Eragny-sur-Epte (60)
CEPE

Palais National
Pl. Du Gal. De Gaulle
60200 COMPIEGNE

Avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Tél : 03 44 38 69 40
Fax : 03 44 40 43 74

Le présent dossier concerne un projet d'implantation de six éoliennes de 180 mètres en bout de pâle et de deux postes de livraison implantés sur la commune d'Eragny-sur-Epte.

Ce projet est situé au cœur du pays de Vexin-Thelle, dans un secteur paysager et patrimonial à préserver (zone blanche défavorable dans le Schéma Régional Éolien). Il aura un impact sur au moins 126 de monuments historiques classés ou inscrits dans un rayon de 20 km, ainsi que sur 26 sites inscrits et classés. A ce titre, le dossier est incomplet car son impact sur les monuments protégés (Volume 2 – Parties 1 et 2) doit être précisé notamment par des études sur les monuments les plus proches et les monuments emblématiques auxquels il portera atteinte.

Dans un périmètre rapproché, à moins de 5 km, on note l'absence d'illustration de l'impact sur les monuments emblématiques suivants :

- l'atelier et le jardin de Pissaro (Monument historique inscrit)
- l'ensemble des monuments protégés de Trie-Château (seul un point de vue situé à proximité du château est présenté)
- le château de Gisors (MH classé), son jardin et ses promenades (sites classé), l'église (MH classé) et ainsi que les autres monuments protégés de Gisors

Dans un périmètre de moins de 10 km, on note l'absence d'illustration de l'impact sur les monuments emblématiques suivants :

- le château de Heudicourt (MH classé), son jardin et ses promenades (sites classé), l'église.

Au regard de l'intérêt paysager et patrimonial des lieux, le présent projet porte atteinte à ces espaces protégés pour les raisons majeures suivantes :

- les impacts sur les espaces à proximité immédiate : le photomontage 23 démontre l'impact très fort sur l'église de Sérifontaine (MH classé), les photomontages 36 et 37 démontrent l'impact prépondérant sur le paysage agricole du bourg d'Eragny-sur-Epte, en bordure de la vallée de l'Epte.

- la covisibilité avec les édifices protégés : les photomontages du présent dossier ne permettent pas de démontrer que le projet n'occasionnera pas de nombreuses covisibilités avec les édifices protégés, du fait des points de vue choisis plaçant très souvent le champ éolien derrière des bâtiments ou des bosquets ponctuels. C'est le cas pour l'église de Flavacourt (MH classé). Des éléments visuels pris d'un point de vue plus dégagé situé à proximité immédiate de ceux choisis seront à fournir pour déterminer l'impact sur ces espaces protégés.

- les impacts sur les paysages et les sites inscrits et classés : les éléments fournis ne permettent pas de démontrer l'absence d'impact du projet sur les sites inscrits du Vexin Français dont certaines parties sont très proches du projet, ainsi que les paysages emblématiques de la vallée de l'Epte. Des éléments visuels seront à fournir pour déterminer l'impact sur ces espaces protégés ou emblématiques.

En conclusion, du fait de l'atteinte manifeste du projet sur le patrimoine bâti et paysager existant, l'UDAP ne peut émettre qu'un avis INCOMPLET et DÉFAVORABLE sur ce projet.

L'UDAP souhaite être sollicitée sur les évolutions portées au présent projet et être destinataire des pièces complémentaires en support papier.

L'Architecte des Bâtiments de France,
Adjointe au Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise



Clarisse BRODBECK

Mme Onette de Opatky - Blaise
119 rue Alexandre DUMAS
B^e C2
75011 Paris.

Le Comité de enquête
Marie ERAGNY / ETT
60590

Objet: Enquête publique
Projet pour Eden
Les Chesnots - ERAGNY/Ett

(P)

Paris le 26-05-23

Bonjour,

Je suis contre ce projet pour les
raisons suivantes:

1. Pollution visuelle et sonore
de bruit inaudible qui émane des
éoliennes perturbe les habitants
et la faune.
Les oiseaux sont déchiquetés en
plein vol.

Le matériel de la fabrication est polluant.
Au bout d'un certain temps il
faudra les démanteler et le coût
de cette opération sera exorbitant.

Quant à la rentabilité de cette
opération, elle n'a pas encore
été concluante.

Je suis âgée de 79 ans, je passe
les week-ends dans la maison familiale
située dans cette belle région d'orge
fragilisée et c'est pour toutes ces
raisons que je suis contre ce projet.

Fait à Paris le 26 05 23
pour servir ce que ce doit

(c/cé Gladys Blaise)

/h.

Acte que Joel

Boymcoul sur Ephe

Je suis contre le projet eolien.

- Je fais parti du Amik du Vent.
Association.

- on peut en parle. des journées
entière. cela nous mène toujours

- Quel personnes décident. pour la
majorité

Le. 11/6/2023

